

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2024-2025

Master DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Conseil de Gestion : le 30 août 2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 10 septembre 2024

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Farah SAFI - farah.safi@uca.fr

Parcours, Niveau	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit pénal et sciences criminelles	Farah SAFI	farah.safi@uca.fr
Dioit penal et sciences criminelles	Barbara DREVET	barbara.drevet@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignement	s, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DPSC	2 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Farah SAFI ; Barbara DREVET

MODALITÉS DE COMPENSATION

N	Naster 1 - Droit pénal et so	ciences criminelle	es	
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
Α	UE1-UE2-UE3	30	Х	
В	UE1-UE2-UE3-UE4	30	х	

N	Naster 2 - Droit pénal et so	ciences criminelle	es	
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
А	UE1-UE2-UE3-UE4	30	Х	
В	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	Х	

MASTER 1 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits				Moda	alités de Co	ontrôle de	s Connaiss	ances et d	es Compét	ences		
stre	J		(=	Coeff des		éva	luation ini	tiale		RSE avec am	nénagement	des examens	2	2 ^{nde} chance	2
Semestre	Bloc		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Unité fondamentale 1	15												
		EC 1 : Droit pénal spécial EC 2 : Droit pénal spécial approfondi		80	EvT		1	E*	3H	1			1	E*	1H
		EC 3 : Droit pénal spécial - TD		30	EvC EvT			E et/ou O		1	M		4	-	411
		EC 4 : Droit de la preuve UE 2 : Unité complémentaire 1	9	40	EVI		1	E	1H				1	E	1H
	_	EC 1 : Droit international privé	9	30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
1		EC 2 : Droit des obligations approfondi		60	EvT		1	0	111				1	0	111
		EC 3 : Initiation à la recherche		00	LVI		1	U					1	U	
		UE 3 : Unité optionnelle 1	6												
		Matière au choix (1 parmi 2)													
		EC 1 : Philosophie du droit		60	EvT		1	E	3H				1	Е	1H
		EC 2 : Criminologie		60	EvT		1	F	3H				1	F	1H
			30		_,		_	_	<u> </u>				_		
		UE 1 : Unité fondamentale 2	18												
		EC 1 : Droit pénal des affaires		80	EvT		1	Е	1H				1	Е	1H
		EC 2 : Procédure pénale - TD		60	EvC		2	E et/ou O		1	М				
		EC 3 : Droit pénal européen		40	EvT		1	0					1	О	
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6												
		EC 1 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	Е	1H				1	Е	1H
		EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvT		1	Е	1H				1	Е	1H
2	В	UE 3 : Unité optionnelle 2	3												
-		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	Е	1H				1	Е	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés		30	EvT		1	0					1	0	
		publiques			_ v ·		_						-		

EC 3 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT	1	0			1	0	
UE 4 : Anglais	3									
EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O	1	0	1	0	
	30									

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES:

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse) Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse) Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Droit pénal et sciences criminelles

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits					Modalités de	e Contrôle de	es Connai	ssances et de	es Compéte	nces		
stre	ပ္		(= coefficients)	Coeff des		é	valuatio	n initiale		RSE ave	c aménagement	des examens		2 ^{nde} chance	9
Semestre	Bloc		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Unité fondamentale 1	15												
		EC 1 : Droit pénal fondamental 1		80	EvT		1	Е	3H						
		EC 2 : Droit pénal constitutionnel		40	EvT		1	Α							
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal		30	EvT		1	Е	1H						
		UE 2 : Unité complémentaire 1	6												
		EC 1 : Délinquance économique et financière		20	EvT		1	E	1H						
		EC 2 : Grandes notions du droit pénal		40	EvC		2	0		1	М				
3	Α	UE 3 : Unité optionnelle 1	6												
]		Matières au choix (2 parmi 3)													
		EC 1 : Droit pénal de l'environnement		30	EvT		1	Α							
		EC 2 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	М				
		EC 3 : Droit pénal comparé		30	EvT		1	Е	1h30	1	М				
		UE 4 : Unité recherche 1	3												
		EC 1 : Organisation d'un colloque													
		EC 2 : Séminaire d'études et de recherche		30	EvT		1	Α							
			30										Oral tran	sversal port	ant cur loc
	В	UE 1 : Unité fondamentale 2	9											es non valide	
		EC 1 : Droit pénal fondamental 2												t de stage, n	
		EC 2 : Droit pénal des médias		90	EvT		1	Grand oral*					Тарро	soutenance	
		EC 3 : Droit de la peine													'
		UE 2 : Unité complémentaire 2	6												
		EC 1 : Procédure pénale approfondie		15	EvT		1	Е	3H						
		EC 2 : Procédure pénale approfondie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	М				
		EC 3 : Droit pénal médical		30	EvT		1	Α							
4															

UE 3 : Unité optionnelle 2	3								
Matière au choix (1 parmi 2)									
EC 1 : Droit pénal des mineurs		30	EvT	1	E	1H			
EC 2 : Droit pénal international		30	EvT	1	0				
UE 4 : Unité recherche 2	9								
EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		90	EvT	1	M et/ou S				
UE 5 : Anglais	3								
EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O		1	0	
	30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance;

A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES:

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE3-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation S3-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)
Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)
Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser